

**Commune de Mauriac (Cantal)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le vendredi 5 juin 2026 à 17h, le conseil municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sur convocation du **décret n° 2026-301 du 21 avril 2026** portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Date affichage convocation : 29 mai 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Présents :

Samuel LEBEAUX  
Andrée BROUSSE  
André ARNOULD  
Stéphanie SERIEIX  
René DUBOURG  
Mireille LEOTY  
Olivier PRAT  
Didier DELTHEIL  
Yvan PAUNET  
Jean-Pierre CHAMPAGNAC  
Frédéric CONSTANT  
Elodie CAMPHIN  
Bérengère MORIN  
Joaquin VEGA  
Jean Jacques VAISSIER  
Elisabeth BALADUC  
Valérie CABECAS  
Cyrille ROLLIN

Etaient représentés :

Marie-Thérèse PRAT ayant donné pouvoir à Bérengère MORIN,  
Laurence SOURZAT ayant donné pouvoir à André ARNOULD,  
Chantal RIBOULET ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,  
Lilou MAILLOT ayant donné pouvoir à Stéphanie SERIEIX,  
Romain BROUSSE- -BARBAT ayant donné pouvoir à Mireille LEOTY.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance : Stéphanie SERIEIX.

2026-06-05

**Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026**

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INT2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-543 du 27 mai 2026 fixant, pour chaque commune du Cantal, le mode de scrutin et le nombre des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire ou à désigner au sein du collège électoral pour l'élection des sénateurs ;

Vu les trois listes déposées par les conseillers municipaux dans les délais impartis ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Mauriac sera le suivant :

7 délégués à élire

4 suppléants à élire

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral.

Vu le Procès-Verbal de désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 5 juin 2026,

**Résultats du scrutin**

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus pour les délégués	Nombres de sièges obtenus pour les suppléants
Samuel LEBEAUX	6	4
Jean Jacques VAISSIER	1	0
Cyrille ROLLIN	0	0

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**

**Au registre sont les signatures**

**A Mauriac, le 05 juin 2026**

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 015-211501200-20260605-DELB20260605-DE

Le Maire,

  
Samuel LEBEAUX



La Secrétaire de séance,

Stéphanie SERIEIX



Date de publication sur le site internet [www.mauriac.fr](http://www.mauriac.fr) :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1